



Notice explicative du projet N°6.9

Mise en place d'un programme d'actions en faveur de la réduction des déchets à la source : Développement du tri sélectif et notamment du compostage domestique par la Communauté de la communes du Pays de Damville

Fiche-dispositif N°6 : développement des services à la population dans une perspective de développement durable

Comité de Programmation du 17 janvier 2012

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

La Communauté de communes du Pays de Damville assure la mission de collecte, de tri et de traitement des déchets ménagers¹. Ces opérations sont très coûteuses ; elles représentent le deuxième poste de dépenses pour la collectivité, juste derrière le secteur Enfance/Jeunesse, soit 19 % des dépenses du budget de fonctionnement.

Concernant la gestion des déchets, la Communauté de communes a pour mission d'atteindre les objectifs issus du Grenelle de l'Environnement précisés ci-dessous :

- Réduire la production de déchets ménagers de 7% par habitant sur les 5 prochaines années ;
- Améliorer le taux de recyclage des déchets ménagers (matières et organiques) pour atteindre 35% en 2012 et 45% en 2015.

Pour y parvenir, les élus de la Communauté de communes du Pays de Damville ont décidé de mettre en œuvre une politique de réduction des déchets à la source. Celle-ci passe nécessairement par une sensibilisation et une incitation à la pratique au tri sélectif. Néanmoins, les déchets produits par chaque habitant étant composés à 30% de fermentescibles, les élus ont choisi de mettre en œuvre prioritairement des actions en faveur du développement de la pratique du compostage domestique.

Pour ce faire, l'engouement des ménages pour le compostage a été testé. Plus de 110 foyers ont répondu favorablement à l'enquête. L'analyse des résultats a révélé, d'une part, l'existence d'une pratique spontanée et pérenne du compostage (52% des pratiquants compostent depuis plus de 10 ans) et, d'autre part, la volonté pour 70% des non-pratiquants d'acquiescer un composteur.

➤ **Objectifs du projet :**

- Réduire le tonnage des déchets ménagers et donc le volume d'ordures ménagères à collecter et à traiter
- Valoriser les déchets fermentescibles

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Prioritairement les ménages, de deux personnes ou plus, vivant sur la Communauté de communes du Pays de Damville, soit environ 2 300 ménages sur 3 100 ménages vivant sur le territoire communautaire.

¹ Le traitement des déchets ménagers a été délégué au SETOM (Syndicat Mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères).

➤ **Contenu :**

L'analyse des réponses du questionnaire effectué auprès des ménages a démontré l'opportunité de réaliser un programme d'actions en faveur du développement de la pratique du compostage. Ce programme s'articule autour des trois axes principaux détaillés ci-dessous :

Axe 1 : Informer - sensibiliser à l'intérêt de pratiquer le compostage

Ce volet comprend essentiellement des actions de communication envers la population. En voici quelques exemples :

- Formation des agents de la Communauté de communes du Pays de Damville à la pratique du compostage
- Identification d'élus référents dans chaque commune chargés de relayer les demandes en composteurs à la Communauté de communes du Pays de Damville
- Information via le bulletin communautaire, le site internet de la Communauté de communes, et sensibilisation auprès des enfants de 3 à 6 ans fréquentant l'accueil de loisirs*
- Réalisation de 4 réunions publiques afin de diffuser largement les bonnes pratiques du compostage, d'échanger à partir des expériences des habitants et partager des conseils. Ces réunions auront lieu au lancement de l'opération, à mi-parcours et au bout d'un an de pratique du compostage.

** Remarque : Avant d'avoir lancé cette opération, la Communauté de communes du Pays de Damville a installé un composteur pédagogique au centre de loisirs pour sensibiliser dès le plus jeune âge à l'intérêt du compostage.*

Axe 2 : Accompagner la pratique du compostage en vue de résultats efficaces et pérennes

300 composteurs seront délivrés progressivement (sur une année et demi environ) aux administrés volontaires moyennant une participation financière symbolique. Deux types de composteurs seront proposés :

- des composteurs en bois autoclave au prix de 15€
- des composteurs en polypropylène recyclé et recyclable au prix de 10€

Tous les composteurs seront d'une capacité de 600L et seront accompagnés d'un bio-seau de 8L pour inciter au tri des déchets pendant l'élaboration des repas.

Axe 3 : Poursuivre l'information sur les bonnes pratiques du tri sélectif pour maîtriser la production de déchets ménagers

Le compostage étant une des techniques de valorisation des déchets avec le recyclage, une information de rappel des bonnes pratiques du tri sélectif sera effectuée.

- Distribution dans chaque foyer d'un aide-mémoire pour le tri des déchets (vers composteur, recyclage, décharge, poubelle, etc.) : la réglette mémo-tri

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Janvier 2011 : lancement de la réflexion
- Juillet 2011 : diffusion de l'enquête auprès des ménages
- Septembre 2011 : interprétation de l'enquête et dimensionnement des objectifs de réduction des déchets ménagers à l'échelle de la Communauté de communes
- Fin 2011 : acquisition des composteurs – préparation des réunions d'information
- Début 2012 : démarrage du programme de compostage
- Octobre 2012 : bilan à mi-parcours et adaptation éventuelle de l'opération
- Fin printemps 2013 : fin de l'opération

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- 16 communes de la Communauté de communes du Pays de Damville

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Communauté de communes du Pays de Damville

II. EVALUATION DU PROJET

➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre de composteurs distribués : 300 sur un an et demi
2. Nombre de réunions publiques organisées : 4 réunions
3. Nombre de réglettes Mémo-tri commandées : 4 000 pour couvrir au moins tous les foyers

➤ Indicateur(s) de résultats (effets espérés) :

1. Réduction du tonnage des déchets par habitant sur la CCPD : de l'ordre de 2,5% au bout d'un an et demi d'utilisation des composteurs et de sensibilisation au tri sélectif
2. Ménages participant aux réunions publiques sur le compostage : 20 à 40 par réunion

➤ Critères de notation

Partenariat/Concertation :

Le projet a été défini en consultant les administrés via un questionnaire d'intéressement. Toute la population a été destinataire de cette enquête. La définition des objectifs du programme de compostage a été effectuée en concertation avec l'ADEME, le Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton et en partageant l'expérience de la Communauté de communes La Porte Normande.

Caractère pilote/Innovation :

La démarche d'élaboration d'un programme d'actions favorisant la pratique du compostage est une démarche innovante pour la Communauté de communes du Pays de Damville.

Cette opération permet de (re)découvrir une technique de destruction et de valorisation des déchets ménagers qui est gratuite, respectueuse de l'environnement et qui aboutit à la production d'un engrais naturel.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

La Communauté de communes du Pays de Damville

- *Comment ?*

Par le biais d'une enquête parue dans la Gazette communautaire, sur le site internet et à disposition dans tous les locaux de la Communauté de communes (accueil du siège, de la Maison Cantonale et de l'Ilot Mômes)

- *A quelle échelle ?*

Territoire de la Communauté de communes du Pays de Damville

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

Les résultats de l'enquête ont été diffusés dans le bulletin d'information de la Communauté de communes et sur son site internet.

Social :

Le projet vise à créer une dynamique chez les habitants de la Communauté de communes autour d'un objectif de développement durable qu'est la valorisation des déchets.

Le projet revêt une dimension pédagogique en sensibilisant les habitants à des comportements éco-citoyens.

Ecologie/Environnement :

Réduction des quantités de déchets et donc minimisation des mises en décharge (incinération ou stockage)

Création de compost individuel réutilisable dans les jardins

Economie :

Réduction des tonnages de déchets ménagers devant entraîner une diminution de la facture de traitement des déchets pour les habitants. Coût du composteur peu élevé pour les usagers, économie d'achat de compost pour le jardin

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Composteurs et bio-seau (100 unités, 3 fois)	15 921,00
Intervenants extérieurs (réunions publiques et formation des agents)	2 400,00
Sensibilisation au tri sélectif : Mémotri	1 680,00
Autres outils de communication	388,00
Coût prévisionnel du projet	20 389,00

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autres (commune, PNR, EPCI...) : ADEME (50%)	8 169,50
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Autofinancement (20%)	3 267,80
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	11 437,30
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	4 901,70
Sous-total financements publics	16 339,00

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0,00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Participation des foyers à l'achat des composteurs	4 050,00
Sous-total recettes prévisionnelles	4 050,00

TOTAL = coût général du projet	20 389,00
---------------------------------------	------------------